

place au travail général, qu'elle y remplisse plus de rôles, qu'elle y conquière plus de fonctions.

Les mêmes conclusions se rencontrent dans le mémoire n° 12, et l'auteur y arrive à la suite de prémisses très religieuses et presque ascétiques; elles ne l'empêchent pas de reconnaître que l'insuffisance de l'éducation actuelle des femmes est un fait général, et qu'il n'en faut pas excepter l'enseignement des communautés religieuses qui s'égaré dans les petites pratiques et provoque les rêveries de l'imagination au lieu du sentiment grave du devoir. L'auteur croit tellement que l'amélioration de la destinée de la femme dépend d'un système d'éducation qui la rendra l'égal de l'homme, qu'il fait pour elle l'exposition d'un plan complet d'instruction publique, non limitée à ce que nous appelons l'instruction primaire. Il embrasserait jusqu'à l'institution de collèges analogues à nos lycées. Votre rapporteur, Messieurs, ne peut suivre l'auteur du mémoire dans l'exposé très compliqué de ce plan d'une université doublée, féminine et masculine. Il a semblé à votre Commission que c'était quelque chose de trop opposé aux mœurs et au rôle intime de la femme, et qu'il valait mieux commencer la réforme de l'instruction publique par sa base, l'instruction primaire fortifiée de l'instruction professionnelle. C'eût été au moins présenter le praticable actuel. Toutefois, je dois mentionner une bonne idée de l'auteur: aux établissements d'instruction supérieure qu'il réclame, il propose d'adjoindre, côte à côte et unis sans être confondus, des établissements secondaires où l'instruction gratuite serait accordée aux filles pauvres. Cette combinaison aurait lieu de telle sorte que les élèves riches de la première école seraient les patronnes des élèves pauvres de la seconde, liens qui, formés dans l'adolescence, se prolongeraient ensuite dans le monde entre les protectrices et les protégées. Les annales de notre cité